

N/REF : 10/10/2024 14H08 C:262789 I:33993
V/REF : TEL
V/Appel du Jeudi 10/10/2024 a 14H08

FOYER DE JOUR Les Allobroges

**12 RUE RENE VULLIEZ
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 12 VULLIEZ
12 RUE RENE VULLIEZ
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 23 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 12 VULLIEZ - GRENOBLE - FOYER DE JOUR LES ALLOBROGES
CONTACT 06 76 42 48 54

MOTIF : INTERVENIR POUR EVACUATION BOUCHE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 11/10/2024 A 10H00
INTERVENTION DEPUIS LE FOYER
DEBOUCHAGE ECOULEMENT DE LA PLONGE
NETTOYAGE DU SIPHON
PREVOIR DE METTRE UNE GRILLE VU AVEC LE RESPONSABLE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 10,00%	26,53
TOTAL T.T.C.En EURO	291,88

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN